



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT BEAC-164

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

BEAC-164 Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 650 000 \$ pour divers travaux et études pour l'amélioration du réseau d'égout pluvial

a été approuvé :

- par le Conseil à la séance ordinaire du 20 janvier 2025;
- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 février 2025.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Beaconsfield, le 26 février 2025.

M^e Dominique Quirk
Greffière adjointe
Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW BEAC-164

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-164 By-law to authorize capital expenditures and a loan of \$2,650,000 for various works and studies for the improvement of the storm sewer network

was approved:

- by Council at the regular meeting held on January 20, 2025;
- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on February 19, 2025.

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca

The by-law shall enter into force upon publication.

Given at Beaconsfield, on February 26, 2025.